

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Béatrice Métraux et consorts demandant l'inscription dans la loi sur les finances (LFin) d'indicateurs permettant de mieux comprendre la démarche budgétaire et d'œuvrer dans le sens de la continuité et de l'efficacité de l'action étatique**

La Commission des finances a traité cet objet le 20 janvier dernier en compagnie du conseiller d'Etat Pascal Broulis et de M. Eric Birchmeier, chef du SAGEFI. MM. les députés Rémy Jaquier et Grégoire Junod étaient excusés.

La motionnaire a précisé d'entrée que son texte était celui du groupe des Verts dans son ensemble et non seulement en son nom propre.

Les motionnaires considèrent que la brochure verte sur le budget ainsi que les explications que le Conseil d'Etat donne au moment de la discussion en plénum du budget ne sont pas suffisantes pour appréhender le budget de l'Etat.

Ils souhaitent obtenir des indicateurs pluriannuels qui pourraient concerner : la définition de la politique publique, la répartition et l'évolution des montants affectés aux tâches de l'Etat, la conduite de projets sous l'angle des ressources humaines, les investissements de l'Etat en termes de ratios entre les montants prévus et ceux dépensés, la fiabilité des instruments de planification, etc.

Soit des éléments intéressants mais avec le risque d'entrer en cogestion avec le Conseil d'Etat.

Il ressort de la discussion que la COFIN bénéficie d'informations nombreuses, qu'elle essaie de retranscrire dans son rapport sur le budget aux autres membres du législatif.

Toutefois, force est de constater que ce rapport n'est pas le livre de chevet des députés, alors que nombre d'indicateurs demandés s'y trouvent.

La motion touche un sujet vaste et complexe ; son texte n'est pas suffisamment clair et précis sur ce que veulent exactement les motionnaires.

Une motion doit être claire et compréhensible, dire dans quelle direction souhaite aller le parlement car une motion est contraignante pour le gouvernement.

Aussi, après un vaste tour d'horizon des différentes possibilités de présentation des objets budgétaires, il ressort que la présentation de trois EMPD différents (aujourd'hui deux) pourrait être envisagée par le Conseil d'Etat.

Soit un premier qui recouvre la loi sur les impôts comme aujourd'hui, un second qui reprendrait à peu près les 40 premières pages de l'EMPD 2-2011, qui contient des indicateurs et les grandes orientations voulues et imposées au gouvernement, et enfin un EMPD 3, qui contiendrait les projets de lois

indispensables à la mise en place des orientations et les chiffres par départements.

Il s'agit d'aller avec prudence et délicatesse dans la demande et la publication d'indicateurs pour éviter une guerre politique sur certains sujets.

Le projet de MCH2 (Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes) qui devrait être étendu à tous les cantons pour 2013-2014 exige notamment que des indicateurs financiers soient présentés. La mise en route de ce nouveau système ne sera pas simple, mais des comparaisons devraient être possibles entre cantons et communes dès 2015, car ce MCH2 le permettra.

**Pour l'heure, et vu la complexité de bien saisir ce qui est demandé par les motionnaires, la motion est transformée en postulat.**

**En conclusion la Commission des finances accepte par 12 membres présents de renvoyer ce postulat au Conseil d'Etat.**

---

Bex, le 20 avril 2011.

Le rapporteur :  
(Signé) *Pierre-Yves Rapaz*